


REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL 26-10 Du 24 juin 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 17 juin 2026, se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 11	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
<p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.</p> <p>Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI</p> <p>Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI</p>		
<p>Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : RESIDENCE RENAISSANCE</p> <p>ET AFFECTATION DES RESULTATS</p>		
<p><i>Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,</p> <p><i>Après en avoir délibéré,</i></p> <p><i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p>		

Approuve le Compte Administratif 202 5 du budget annexe du C.C.A.S (résidence Renaissance) qui peut se résumer de la façon suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<i>Excédent n-1 reporté (002)</i>	57 283,20 €
<i>Recettes réalisées</i>	699 255,49 €
TOTAL RECETTES (A)	756 538,69 €
<i>Dépenses réalisées</i>	663 684,17 €
TOTAL DEPENSES (B)	663 684,17 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C=A-B)	92 854,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Solde positif n-1 reporté (001)</i>	101 490,56 €
<i>Recettes réalisées</i>	31 169,07 €
TOTAL RECETTES (D)	132 659,63 €
<i>Solde négatif n-1 reporté (001)</i>	0,00 €
<i>Dépenses réalisées</i>	39 484,90 €
TOTAL DES DEPENSES (E)	39 484,90 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (F=D-E)	93 174,73 €

<i>Restes à Réaliser - RECETTES</i>	601,27 €
<i>Restes à Réaliser - DEPENSES</i>	- €
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES (I=G-H)	601,27 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	93 776,00 €
<i>affectation au 1068</i>	0,00 €

EXCEDEBT NET GLOBAL	92 854,52 €
----------------------------	--------------------

Reprise des résultats sur le BS 2026

Sur le compte 001 (recettes d'investissement)	93 174,73 €
sur le compte 002 (recettes de fonctionnement)	92 854,52 €
affectation au 1068	0,00 €


Compte tenu du fait que la section d'investissement présente un solde d'exécution positif, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation de résultat à la nature 1068 pour la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Affecte les résultats de l'exercice 202 5 au sein du Budget Supplémentaire 2026 de la manière suivante :

- Le solde positif d'investissement constaté au Compte Administratif 2025, à savoir un excédent de 93 174,73 € sera repris au compte 001 ;
- Le résultat de fonctionnement 202 5 reporté, à savoir un excédent de 92 854,52 € sera repris au compte 002.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.


Richard DEJEUNE

Maire



Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260624-DEL26-10-DE
Date de transmission : 01/07/2026
Date de réception en Préfecture : 01/07/2026
Date de publication : 02/07/2026